



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



1^{er} décembre 2015

Compte-rendu du Conseil Commun de la Fonction Publique du 24 Novembre 2015

Le Conseil Commun de la Fonction Publique s'est réuni en assemblée plénière le 24 novembre sous la présidence de la ministre Marylise Lebranchu.

La délégation Force Ouvrière était composée de Christian Grolier, Claude Simoneau, Olivier Bouis, Jean Pierre Moreau et Philippe Soubirous.

L'ordre du jour comportait les deux points suivants :

- 1 - Présentation des modalités de mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations.
- 2 – Présentation du rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2015.

Dans sa déclaration liminaire, la ministre a rendu hommage à l'engagement sans faille des agents publics qui, pendant et après les attentats terroristes, ont soigné, accompagné, protégé et sauvé des centaines de victimes.

Marylise Lebranchu a précisé que les créations de postes annoncés par le Président de la République le 16 novembre dernier ne se feront pas au détriment des autres budgets.

La ministre a confirmé la volonté du gouvernement de transformer la Direction de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) en véritable DRH de l'Etat.

Concernant le dossier PPCR, Marylise Lebranchu, après avoir annoncé qu'un rendez-vous salarial serait bien réuni début 2016 sans en préciser le contenu, a présenté les modalités de mise en œuvre de l'accord.

Les textes définissant les grilles communes de corps et cadres d'emplois des trois versants de la FP seront certes examinés par chacun des trois conseils supérieurs de la FP, mais seront concertés dans un cadre « trois versants de la FP ».

Les textes définissant des grilles renouvelées spécifiques à un versant seront concertés au sein de ce versant, avant d'être examinés par le conseil supérieur compétent.

Compte tenu du nombre exceptionnellement élevé de textes à modifier en un an dans la FPE, la méthode suivante est envisagée :

Identification de 3 typologies de corps dans la FPE :

- les corps régis par des dispositions statutaires communes, les corps « types », pour lesquels la méthode dite du *décret balai* (examiné au CSFPE) sera utilisée.

Il s'agira, le plus souvent, de grilles préalablement concertées dans un cadre « trois versants de la FP »,

- les corps dont la structure de carrière est plus spécifique, et qui nécessiteront la consultation des instances représentatives du personnel ministérielles,

- les corps *très* atypiques (enseignants et statuts spéciaux) pour lesquels les conditions de transposition de PPCR doivent conduire à une concertation, du fait de leur forte spécificité.

Afin de garantir un traitement équitable des personnels, il sera fait preuve d'une extrême vigilance à l'occasion de la transposition des revalorisations PPCR aux corps très spécifiques, en définissant au préalable un cadre à respecter, en cohérence avec les revalorisations prévues pour les autres personnels :

- Transfert primes/points,
- Calendrier et rythme des revalorisations
- Bornes indiciaires,
- Gains moyens indiciaires,
- Allongement et modification des grilles.

Pour tous les corps et cadres d'emplois, quelle que soit leur typologie, ce sont des concertations qui seront conduites et non pas des négociations, sur la base du cadre précis préalablement défini.

L'enjeu est d'aboutir à des publications rapides et d'assurer la cohérence des grilles et des textes qui devront être tous modifiés en un an.

Force Ouvrière a rendu hommage à l'efficacité des services publics et de leurs agents après les tragiques événements survenus depuis le 13 novembre 2015. FO a rappelé qu'ils sont encore des milliers à être mobilisés auprès des victimes, des familles, à mener des enquêtes et à assurer notre sécurité.

FO a condamné le double discours du gouvernement qui d'une part vante les mérites et la réactivité des agents de la Fonction Publique et qui d'autre part souhaite individualiser la rémunération des fonctionnaires en les payant au mérite ou, comme l'a fait la ministre en déposant un amendement au nom du gouvernement au projet de loi de finances 2016 afin de ralentir l'avancement des agents.

FO reste également sceptique sur les engagements du Gouvernement consistant à oublier le Pacte de stabilité budgétaire au profit du Pacte de Sécurité. FO affirme que les idéologues de la rigueur sont toujours là et que le prochain rendez-vous salarial de février 2015 soi-disant programmé pour revaloriser la valeur du point d'indice est mal engagé.

Même si la ministre se veut confiante, FORCE OUVRIERE réaffirme qu'une revalorisation de 0,2 ou 0,3% ne sera pas satisfaisante au regard des pertes subies depuis 2010 (- 8 % de perte de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation).

